

Déclaration Liminaire

CAPD

Vendredi 15 décembre 2017

M. Le Directeur Académique,

Depuis notre dernière CAPD, le Parcours Professionnel, Carrière et Rémunération plus communément reconnu sous son acronyme PPCR, se met en place comme le précisait le calendrier du protocole que l'UNSA a signé. Reclassement, avancement, Rdv de carrière, classe exceptionnelle sont les premiers aspects concrets de ce protocole. Mai 2017, Nouveau Président, nouveau Ministre de l'Education Nationale. Et nous déplorons déjà que le gouvernement rompe les engagements pris par l'État employeur pour ses agents en repoussant d'une année l'application de ce protocole. Pour le SE-Unsa, cette décision est totalement injuste et inacceptable. En outre, elle ne figurait pas dans le programme du Président de la République. Il s'était même engagé à revaloriser le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Concrètement, la rémunération des fonctionnaires va baisser en janvier prochain. Elle sera diminuée par la hausse des cotisations retraites, à laquelle s'ajoute le gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence et une compensation à minima de la CSG. Le SE-Unsa demande l'application strict du protocole PPCR.

Le SE-Unsa a alerté le ministre sur la direction et le fonctionnement de l'école. La vulnérabilité de l'école est patente. La disparition des aides administratives et la faiblesse du statut de l'école placent les enseignants et directeurs dans l'impossibilité d'assumer l'ensemble des missions et responsabilités qui ne cessent de se complexifier, tant sur le plan de l'organisation interne de l'école et de l'animation pédagogique que sur celui des relations avec les parents, les partenaires institutionnels ou associatifs. Pour le SE-Unsa, il est urgent d'échanger sur les évolutions qui permettraient de construire des solutions pérennes dans un cadre juridique renouvelé. Nous demandons l'ouverture d'un chantier sur le fonctionnement et la direction d'école pour déboucher rapidement sur des évolutions testées dans le cadre d'expérimentations encadrées et évaluées.

Pour nous, il est urgent d'ouvrir ce dossier. Dans l'attente de cette ouverture, nous continuons d'appeler les directrices et directeurs à prioriser les tâches à destination des élèves et des enseignants.

Depuis plus d'un an, le SE-Unsa est mobilisé sur le dossier indemnitaire des enseignants référents. Aujourd'hui, notre ténacité paie : tous les référents toucheront bien cette IMP au taux de 2 500 Euros. Les rectorats ont reçu des instructions ministérielles leur demandant de la mettre en paiement et ce sur l'ensemble du territoire. Nos collègues attendent.

Aussi, plus de six mois après la parution du décret instituant une indemnité pour mission particulière allouée aux personnels enseignants du premier degré pour assurer les missions de référent pour les usages du numérique, alors qu'elle est effective au 1er septembre 2017, les enseignants « ERUN » de notre département sont en attente, et du versement de l'IMP, et des lettres de missions qui encadrent leurs fonctions. Le SE-Unsa vous demande, M. le Directeur Académique, que cette situation puisse être régularisée dans les meilleurs délais.

Enfin, le ministre modifie par décret les modalités sur le redoublement. Au-delà de la tempête médiatique, le projet de texte ne modifie pas en profondeur la donne sur le redoublement. Le ministre continue à dire qu'il faut tout faire pour éviter le redoublement mais ne fournit **aucun moyen nouveau** pour mieux répondre aux difficultés des élèves. Ce projet permet au ministre de donner une image d'exigence et de volonté de rétablir l'autorité des maîtres et des savoirs. Cette stratégie pourrait avoir comme conséquence de relancer la pratique du redoublement alors que ce dont l'école a besoin, c'est de **moyens humains** et matériels pour progresser dans la mise en œuvre des programmes de cycle et dans l'accompagnement plus personnalisé des élèves.

